

Communiqué de presse

Edurénov : la Banque des Territoires (BdT) et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) lancent un second appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Paris, le 5 septembre 2024 - Dans le cadre du programme national pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, EduRénov, la Banque des Territoires (BdT) et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) lancent un second appel à manifestation d'intérêt (AMI). Afin de soutenir les collectivités de petite taille dans la réalisation d'opérations de rénovation énergétique en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Sur les 45 000 écoles de France, plus de 60 % sont situées dans des communes de moins de 10 000 habitants. Parce qu'elles sont souvent confrontées à des freins techniques ou financiers, ces communes ont notamment recours à l'expertise des Epl dont elles sont actionnaires pour les appuyer dans la conduite de leurs projets.

Partenaires historiques, la FedEpl et la Banque des Territoires ont en commun une vision de long terme du développement local, au travers de l'accompagnement des projets et des investissements des collectivités territoriales, et notamment pour relever le défi de la transition environnementale et énergétique.

Le programme EduRénov a été lancé à l'échelle nationale et locale par la Banque des Territoires en mai 2023 pour accompagner les collectivités locales en matière de rénovation énergétique des bâtiments scolaires et universitaires. Son objectif est d'atteindre 10 000 établissements rénovés dans les territoires d'ici 2027 au moyen notamment d'une capacité de financement de 2 milliards d'euros et d'une enveloppe de 50 millions d'euros pour financer l'ingénierie de projet.

Dans le cadre de ce programme, les deux entités ont lancé de manière conjointe en mars dernier un AMI pour encourager la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) destinée prioritairement aux Epl. 8 projets ont été retenus en juin 2024. Face au succès rencontré, la FedEpl et la Banque des Territoires ont souhaité renouveler cet AMI à la rentrée. Il s'adresse à toutes les communes de moins de 20 000 habitants disposant d'un projet de rénovation énergétique d'un ou plusieurs établissements scolaires. Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant la compétence pour des écoles situées sur le territoire de ces communes seront aussi éligibles.

Le cofinancement ciblera spécifiquement les frais liés à la délégation de maîtrise d'ouvrage et sera limité à 12 collectivités, pour une subvention maximale de 20 000 euros par collectivité. Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'œuvre (MOE) ne sont en revanche pas éligibles. De manière exceptionnelle les missions d'AMO globales qui présentent un intérêt particulier qu'il faudra démontrer pourront être acceptés.

L'AMI débute jeudi 5 septembre et sera ouvert jusqu'au mardi 31 décembre 2024.

Un jury ouvert constitué par la Banque des Territoires et réunissant les principaux acteurs de la dynamique nationale en matière de rénovation des bâtiments scolaires (Etats et agences, FedEpl, FNCCR, associations d'élus etc.) examinera les candidatures le 21 janvier 2025.

Comment candidater ?

- > Les candidatures doivent être remises via [ce formulaire](#) avant le 31 décembre 2024. Retrouvez les modalités pratiques et les conditions d'analyse sur le [site de la Banque des Territoires](#).
- > Deux webinaires de présentation de l'AMI seront organisés le vendredi 27 septembre à 13h30 ([inscription](#)) et le mercredi 16 octobre à 13h30 ([inscription](#)) pour préciser le cadre et l'objet de cet AMI et répondre aux questions notamment des collectivités.

A propos des Entreprises publiques locales et de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl)

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 442 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la FedEpl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr

Contacts presse

Violaine Hacke, attachée de presse - 06 28 47 53 55 - violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl

Cécile Consigny, chargée de communication - 01 53 32 22 07 - c.consigny@lesepl.fr

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contact presse

Malek Prat – 06 71 43 46 38 – malek.prat@caissedesdepots.fr